

Communiqué de presse

Nanterre, le 10 janvier 2017

Evidemment non, l'Université Paris Nanterre ne ferme pas la porte aux étudiants étrangers !

Au moment où sont lancés des anathèmes trompeurs, l'Université Paris Nanterre tient à rappeler quelques faits objectifs concernant sa tradition d'accueil des étudiants étrangers, afin de ne pas donner crédit à l'outrance ou à la caricature.

Selon les chiffres publiés annuellement par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, la COMUE Université Paris Lumières, dont l'Université Paris Nanterre est membre avec l'Université Paris 8, est la troisième en France pour l'accueil d'étudiants étrangers en mobilité, devant des universités à IDEX bien mieux pourvues en moyens financiers : 17,1% de nos étudiant-e-s, contre une moyenne nationale de 12,4 %, et alors que certaines COMUE franciliennes sont à 10% et moins. Ce chiffre n'est pas un hasard : c'est le résultat de notre attractivité et d'une politique active que nous menons depuis plusieurs années en direction des étudiants étrangers, et à laquelle nous tenons.

Ainsi, depuis 2012, de multiples actions ont été mises en place au sein de l'université pour accueillir toujours mieux les étudiants en mobilité entrante :

- réorganisation du service des relations internationales pour en faire un service commun mieux organisé et plus à l'écoute des besoins enseignants et étudiants ;
- en partenariat avec le CROUS, accompagnement de tous les étudiants en mobilité, ponctué par une cérémonie d'accueil à leur intention, en présence du président de l'université ;
- en partenariat avec la préfecture des Hauts-de-Seine, mise en place d'un guichet facilitant l'obtention de titres de séjour pour les étudiants étrangers, avec la création d'un poste dédié à cette fonction ;
- en partenariat avec l'AFEV, la Ville de Nanterre et le CROUS, organisation de la soirée des étudiants du monde permettant de leur faire découvrir le territoire et toutes les activités culturelles, sportives et associatives qui leur sont offertes.
- mise en place d'un cursus dédié de français pour des étudiants réfugiés, sur un cycle de deux ans.

A cet égard, la décision ponctuelle, pour cette année, de ne pas activer la procédure d'admission Etudes en France pour les étudiants de licence professionnelle, de DUT et de master — en maintenant par ailleurs l'activation de cette procédure d'admission pour la licence —, doit être resituée à sa juste place. Si l'on reprend les chiffres de l'année dernière, ce sont 350 étudiants qui avaient été autorisés à s'inscrire à l'université en master (430 en licence) sur un total de 34 000 étudiants, dont environ 5000 étudiants étrangers.

Nous aurions évidemment préféré ne pas devoir prendre cette décision temporaire. Nous y avons été contraints de manière exceptionnelle dans le cadre d'une année très particulière, marquée par une réorganisation complète du traitement des candidatures, avec la préoccupation d'installer une procédure renouvelée qui nous permettra d'améliorer, dès l'année prochaine, l'accueil des étudiants

en mobilité.

Cette année est également marquée par la réforme du master, qui modifie profondément le cadre des candidatures (accès sélectif passant à l'entrée du master 1 ; traitement d'un nombre supplémentaire très important de candidatures dans ce cadre ; contrainte nouvelle de capacités d'accueil en master très difficiles à définir de façon adéquate ; conséquences peu claires du dialogue avec les recteurs concernant les candidats qui revendiqueront leur droit à la poursuite d'études). Cette réforme, qui nous laisse dans une grande incertitude sur son application de façon générale, pose spécialement la question de l'intégration d'une gestion de candidatures étrangères passant par un circuit parallèle et temporellement décalé. Nous nous sommes trouvés démunis face à cette dernière question, sans savoir comment y répondre de manière satisfaisante.

Néanmoins, compte tenu des incompréhensions qui ont été suscitées par cette mesure, nous avons décidé de réouvrir les candidatures Etudes en France pour tous les niveaux. Nous souhaitons qu'une réflexion se lance au niveau national pour homogénéiser les pratiques dans les établissements d'enseignement supérieur et améliorer les procédures d'accueil des étudiants étrangers en mobilité, notamment via Etudes en France, en particulier en cette année de modification des critères d'entrée en master.

Depuis quatre ans, nous sommes en permanence soucieux d'améliorer la qualité de notre accueil, qui ne doit pas être un mot en l'air. Le nombre d'étudiants en mobilité dans notre établissement en témoigne. C'est cette orientation stratégique que nous poursuivrons résolument dans les années à venir, afin d'être toujours plus attractifs et toujours plus au service de nos étudiants, n'en déplaise à certains esprits chagrins. Ce communiqué aura au moins eu le mérite de rappeler ce qui n'est sans doute pas assez connu.

À propos de l'Université Paris Nanterre

Située à l'ouest de Paris, à proximité du quartier d'affaires de « La Défense » et au cœur d'un territoire d'une grande richesse sociale et urbaine, l'Université Paris Nanterre est une université à dominante SHS qui accueille chaque année près de 34 000 étudiants. Elle couvre le large éventail des Arts, Lettres et Langues, des Sciences Humaines et Sociales et des Sciences juridiques, économiques et de gestion, qui en fait l'une des plus grandes universités françaises dans ce domaine, mais elle comporte également un volet scientifique de grande qualité autour des Mathématiques, de l'Energétique et des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives. La recherche est une des forces majeures de cette université dotée de 6 écoles doctorales, de 820 enseignants-chercheurs et de 250 chercheurs CNRS : elle héberge la Maison Archéologie et Ethnologie (USR-CNRS), la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine et le Labex « Les Passés dans le Présent ». L'université est membre de la COMUE Université Paris Lumières, avec l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis et le CNRS.

Pour plus d'informations, nous contacter :

Service Communication
Université Paris Nanterre
service.communication@u-paris10.fr
01.40.97.71.32